

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une station de semences conventionnelles et biologiques et de triage de grains sur la commune de Matougues

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOGSEM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel Jaillant  
Directeur Général

RCS / SIRET

a v e n i r

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b. Installation classée ICPE	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme	Le projet aura une surface de plancher de 21 920 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une station de semences et de triage de grains. Le terrain situé sur la commune de Matougues a une superficie de 8 hectares, il est en zone 1AUX du PLU de Matougues. Le terrain est actuellement un espace agricole cultivé.

Le terrain accueillera le bâtiment d'un seul tenant, la zone séchage, les bureaux, les voiries ceinturant le bâtiment, le parking VL et zone d'attente poids lourds, les réserves d'eaux pour les besoins incendie et les bassins de rétention des eaux d'extinction incendie et des eaux pluviales. Le silo comptera 88 cellules métalliques (h 14,5m, capacité 160 m<sup>3</sup>, h faitage galerie 35,37 m), une tour de manutention métallique (h faitage 39 m) et les boisseaux d'expéditions. Le bâtiment de production comprendra : le bâtiment triage (2770 m<sup>2</sup>, h 17m, structure R30, bardage et couverture métalliques), le bâtiment traitement-conditionnement (1825 m<sup>2</sup>, h 9,5m, structure R30, bardage et couverture métalliques), abritant une tour de traitement (150 m<sup>2</sup>, h32m, structure R30, bardage et couverture métalliques), le bâtiment stockage containers-ligne fourragère (1875 m<sup>2</sup>, h 9,5m, structure R30, bardage et couverture métalliques), le bâtiment produits finis (3000 m<sup>2</sup>, h 7,5m, structure métallique, mur séparatif REI 120, bardage et couverture métalliques), le bâtiment palettes vides, le local phytosanitaires, les quais, les locaux techniques. La station de séchage par bennes sera située au Nord Ouest du bâtiment, une citerne de propane sera associée.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à remplacer les 4 outils industriels exploités actuellement par VIVESCIA en Champagne Ardenne par un unique outil (la société ne pouvant investir sur les 4 sites de production actuels). Le nouveau site sera exploité par la société SOGESEM créée, filiale de VIVESCIA, société créée dans le cadre de ce projet.

Ce projet a pour objectif de répondre aux exigences actuelles et futures du marché concernant :

- La sécurité et la sûreté des personnes
- L'expertise industrielle de pointe tout au long de la chaîne semence (Nouveaux enjeux de séparation et assemblage de graines, qualité et traçabilité produit, hygiène de la graine...)
- Le triage, la séparation et l'assemblage de toutes graines à haute valeur ajoutée produite sur le territoire Grand Est

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les réseaux seront aménagés en priorité. Les aménagements extérieurs (zones de stationnement du personnel, voiries d'accès) seront finalisés ensuite après construction des bâtiments.

L'accès au site durant les travaux sera réalisé par la RDn°3 et le rond point d'accès au site.

Certains équipements nécessiteront la mise en place de convois exceptionnels pour la livraison. Les voies d'accès à la zone sont suffisantes.

Dans la mesure du possible, il est prévu de favoriser sur le terrain l'équilibre déblai-remblai. Sachant qu'il faudra creuser la fosse de réception des céréales, les galeries enterrées de liaison, les bassins de gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie, une partie de la terre végétale sera évacuée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les capacités de production du site seront de 44 000 tonnes de semences sur la campagne principale de 50 jours (de juillet à septembre) et de 15 000 tonnes sur la campagne de printemps.

Les semences brutes sont réceptionnées sur le site par l'intermédiaire de trois fosses de réception, elles sont pré-nettoyées et ensuite stockées dans une des cellules. L'alimentation des cellules se fera via des transporteurs à bandes avec chariots se déversant dans des bandes mobiles. Les semences brutes sont reprises par des transporteurs à bandes puis élévateurs vers les lignes de triage. Le site comptera 3 lignes équipées de nettoyeurs, trieurs alvéolaires, tables densimétriques et trieurs optiques. La semence triée sera ensuite enrobée via deux lignes de traitement. Le mélange de traitement (ou d'enrobage de la céréale) est réalisé dans le local produits de traitement, les liaisons se font ensuite par tuyauteries vers les deux lignes de traitement. Les semences sont conditionnées en sacs ou big bag, des expéditions en vrac seront également possibles. Les semences sont ensuite stockées en attente d'expédition dans le hall de stockage, les capacités du hall correspondent à 1,5 jours de production. L'installation permettra d'effectuer des mélanges, de trier des graminées et de stocker de la semence brute en silo ou triée en caisson.

La manutention du silo et des lignes de triage sera équipée d'un système de dépoussiérage permettant de garantir un rejet en poussières inférieur à 40 mg/Nm<sup>3</sup>. Les filtres seront situés sur la façade Nord du bâtiment. Le trafic engendré par l'activité sera de maximum 120 camions/jour en pleine campagne.

La consommation d'eau est estimée à 45 m<sup>3</sup>/j, l'alimentation se fera par un forage.

L'effectif du site en campagne sera de 34 personnes et de 19 personnes en dehors des campagnes (production, bureaux et laboratoire). Les horaires prévisionnels de fonctionnement du site seront en campagne principale 5j/7 en 3\*8, en campagne secondaire 5j/7 en 2\*8 et hors campagne en horaire de journée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2260.1 des ICPE et à déclaration au titre des rubriques 2160.2a, 2260.2 et 1510.3.

Il est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubriques 2.1.5.0. 2 et 1.1.1.0.)

Il est soumis à Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	81 854 m <sup>2</sup>
Surface de toitures	13 629 m <sup>2</sup>
Surface voirie	16 254 m <sup>2</sup>
Surface espaces verts	50 496 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

51 510 Matougues

Section ZM parcelles 107, 71, 72, 73,  
74, 75, 76, 78, 79, 81, 82, 84, 111

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 27' 78" 22 Lat. 48° 98' 37" 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du terrain est concerné par la ZNIEFF de type 2 Vallée de la Marne de Vitry le François à Epernay, elle s'étend sur plus de 13 000 hectares et possède des milieux alluviaux encore riches en faune et en flore. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 250 mètres, c'est la ZNIEFF Noues et cours de la marne, prairies, gravières et boisements de Recy à Matougues. Un diagnostic faune flore a été réalisé sur le site pour vérifier l'absence d'enjeux écologiques sur la parcelle du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional de Reims est implanté à plus de 10 km au Nord Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas exposé à Plan de Prévention du Bruit. L'arrêté préfectoral du 16 juillet 2004 est applicable à la zone 1AUX du PLU.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'église de Matougues est classé monument historique, le site est à plus de 2 km à l'Est de l'église. Le château à Villers le Château est également classé, il se situe à plus de 2 km au Sud du site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas directement sur une Zone à Dominante Humide cartographiée sur les cartes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ni en zone humide loi sur l'eau. La partie Ouest de la parcelle est en Zone à Dominante Humide supposée. Afin de vérifier si le terrain est potentiellement concerné par les zones humides, un diagnostic a été réalisé. Selon le diagnostic réalisé sur le terrain, la parcelle n'est pas caractéristique d'une zone humide.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Matougues est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne approuvé le 1er juillet 2011. Toutefois le terrain n'est pas en zone inondable ou en zone à risque bleue ou rouge.</p> <p>La commune de Matougues ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain n'est pas concerné par un site BASOL, ni BASIAS.</p> <p>Le site Mc Cain situé en face du terrain est référencé sur le site BASOL pour pollution accidentelle. Suite aux arrêtés pris le site a réalisé les mesures de protection attendues</p> <p>Le site BASIAS le plus proche est référencé à plus de 3 km sur la commune de Saint Gibrien, il concerne un ferrailleur.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est en dehors des aires d'alimentation des captages, aucun périmètre ne touche la commune de Matougues.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le centre ancien de Châlons site inscrit est implanté à plus de 6 km du site.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone Natura 2000 la plus proche Marais d'Athis Cherville est située à 9,5 km au Nord Ouest du site.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le plus proche site classé est l'Allée des Platanes sur la rive Gauche de la Prise d'Eau à Châlons en Champagne à plus de 5 km à l'Est Sud-Est du site.</p>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendrera une consommation en eau potable, pour la préparation du produits d'enrobage des semences, pour le fonctionnement du laboratoire et pour les usages sanitaires du personnel. Le réseau AEP de la commune ne dessert pas la zone du projet, l'alimentation sera assurée par un forage. Une étude a été réalisée par FONDASOL en vue de vérifier la faisabilité d'un forage. Selon l'étude, la nappe devrait fournir le débit nécessaire sans incidences, un pompage d'essai précisera l'analyse. La consommation maximum sera de 45 m3/j pour le process et de 3 m3/j pour les laboratoires et sanitaires. La consommation annuelle est estimée à 4 770 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de drainage, pas de remontée d'eau au niveau du terrain. Une étude préalable à la réalisation du forage a été réalisée afin de vérifier l'absence d'impact du prélèvement sur le fonctionnement de la nappe. Le pompage d'essai qui sera réalisé permettra de préciser l'incidence du prélèvement sur la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain possède une légère déclivité, qui sera utilisée pour uniformiser le niveau du terrain par optimisation des déblais-remblais. Une partie de la terre végétale sera évacuée du site (la quantité maximum de terre évacuée sera de 12 000 m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne sera pas nécessaire de remblayer le terrain, les apports en matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs (voiries, parkings...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes ont été effectués entre avril et juillet 2019 (période optimale pour la réalisation de tels relevés floristiques et faunistiques dans un contexte agricole), ces inventaires ont mis en avant l'existence d'intérêts naturalistes assez faibles. Le rapport des investigations est joint en annexe n°7. Dans la mesure du possible, le projet prendra en compte les recommandations émises dans le rapport d'investigations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire communal de Matougues. Le plus proche du projet se situe à environ 10 km à l'Ouest : il s'agit de la ZSC du Marais d'Athis-Cherville (n°FR2100286). Sa distance au projet et les caractéristiques de ce dernier excluent toute incidence directe autant qu'indirecte depuis l'emprise du projet jusqu'à la ZSC.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des investigations réalisées sur le site, le projet n'est pas de nature à engendrer des effets sur la faune et la flore. Suite au diagnostic réalisé sur le terrain, le projet n'est pas concerné par une zone humide. La zone n'est pas concernée par un site classé ou inscrit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement cultivé mais est intégré sur une zone prévue en zone d'activité sur la commune de Matougues, le terrain est en zone 1AUX. Le PLU a fait l'objet d'un CERFA cas par cas pour sa modification en 2014, cette modification prévoyait notamment le développement agro industriel sur cette zone et la consommation de 10 ha de surfaces agricoles. La modification du PLU a été dispensé d'évaluation environnementale par arrêté du 6 janvier 2015.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPR Technologique. Le site Mc Cain n'engendre pas d'effets sur le site dans la situation actuelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Matougues dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2011, le site est en dehors des zones.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de production de semences n'est pas à l'origine de risque sanitaire pour le personnel d'exploitation ou les tiers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic du site est lié aux réceptions de céréales, produits de traitement, produits d'emballage et aux expéditions de semences ou grains triés. Le trafic maximum en période de campagne sera de 120 camions/jour, la campagne dure 10 semaines et la campagne de printemps 12 semaines mais sur des petits volumes. Les véhicules légers du personnel seront répartis en équipe (2 ou 3 postes) et représenteront 20 véhicules au maximum, les véhicules du personnel du laboratoire et des bureaux sera de 14 v/j.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les équipements de manutention et les installations de dépoussiérage peuvent engendrer du bruit. Les filtres seront performants afin de diminuer l'impact sonore du site, ils sont situés sur la façade Nord soit côté espaces agricoles. Les équipements de manutention et les lignes sont dans des bâtiments permettant de limiter l'impact. Le niveau sonore environnant est caractérisé par les voies de circulation et la présence d'un site industriel.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de réception et de préparation de semences ne seront pas à l'origine d'odeur au delà des limites de propriété.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera situé en face d'une usine de production de frites surgelées
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas impacté par des vibrations provenant d'un autre site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site ne sera pas à l'origine d'émissions lumineuses, les zones de réception extérieures seront éclairées la nuit en fonction de l'activité. La nuit seule l'usine sera éclairée, l'éclairage des parkings et voies de circulation sera géré par horloge et fonction de la luminosité.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies de circulation autour du site sont éclairées par des luminaires publics, le site voisin est également éclairé en fonction de l'activité exercée.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations de manutention et les lignes de triage seront raccordées à un réseau centralisé d'aspiration des poussières relié à un filtre, un filtre par circuit. Les rejets résiduels à l'atmosphère seront conformes à la réglementation soit inférieurs à 40 mg/Nm <sup>3</sup> . Les véhicules génèrent des gaz de carburation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront collectés puis infiltrées sur le site. Les eaux pluviales de voiries passeront par un séparateur hydrocarbures. En cas d'incendie, des vannes de barrage en amont des bassins d'infiltration permettront de diriger les réseaux vers les bassins de rétention des eaux d'extinction incendie.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de lavage des installations seront recyclées dans le process. Les eaux sanitaires seront gérées sur le site par lit d'épandage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les co-produits seront valorisés dans des filières alimentation animale, les filières actuelles seront maintenues. Les boues issues du traitement des eaux de rinçage et les déchets de semences traitées seront éliminées dans des filières agréés. Les emballages vides de produits de traitement seront repris par les fournisseurs, les palettes et emballages vides seront valorisés. Les boues des séparateurs d'hydrocarbures seront pompées annuellement et traitées par une entreprise agréée.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un rayon de protection de monuments historiques, il sera implanté dans une zone d'activités. Une bande de 15 mètres de large le long de la limite de propriété nord sera neutralisée sans aucun aménagement pour respecter le patrimoine archéologique identifié lors des fouilles. Le reste de la parcelle ne nécessite pas de protections particulières.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain était une parcelle agricole, il est inscrit dans le règlement d'urbanisme comme zone urbanisable. Par accord tacite, l'exploitant continuait à cultiver la parcelle tant que celle-ci n'était pas vendue.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site McCain engendre des trafics sur la RD3. Cet axe de circulation est suffisamment dimensionné pour accueillir un trafic de camions et véhicules légers supplémentaires. La RD3 est directement accessible depuis l'autoroute A26. Le trafic maximum PL en pointe sera de 120 camions par jour, il pourra s'intégrer au trafic des voies d'accès au site. Le trafic VL sera de l'ordre de 34 véhicules/jour. L'ensemble du trafic généré par le site représentera moins de 2 % du trafic de la RD3.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le process de production de semences nécessite de l'eau pour la préparation des produits d'enrobage et pour le rinçage des lignes, toutefois le process intègre une récupération des eaux de rinçage des installations de préparation de produits d'enrobage, ainsi la consommation d'eau est fortement diminuée. Les consommations et rejets associés au laboratoire et sanitaires n'est pas significative. Les eaux pluviales de voiries transiteront par un séparateur hydrocarbures avant infiltration. Les eaux d'extinction incendie seront collectées sur le site dans des bassins étanches. Les produits liquides seront stockés sur rétention. Les installations de dépoussiérage seront équipées de filtres à manche permettant de limiter la quantité de poussières rejetées. Les moteurs de l'aspiration des filtres seront conçus afin de limiter le niveau sonore en limite de propriété. Les co-produits seront valorisés dans des filières alimentation animale. Les déchets d'emballages seront valorisés. Les boues de lavage des installations et les boues de séparateur hydrocarbures seront reprises par une société agréée. Le trafic du site sera de 120 camions/jour et 34 véhicules légers, il sera absorbé dans le trafic de la RD. L'accès au site se fera depuis le rond point. Les préconisations issues de l'expertise écologique seront prises en compte dans la mesure du possible. Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager permettant de garantir l'insertion du site dans son environnement. Toutes les dispositions seront prises en phase chantier afin de minimiser les nuisances.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle est référencée comme réserve à la pérennisation du pôle agro-industriel, le projet est donc compatible avec cette orientation. Compte tenu de la sensibilité environnementale liée à la vallée de la Marne, une expertise écologique permettant de valider l'implantation du projet a été réalisée. Au regard de l'expertise, le site ne présente pas des enjeux significatifs et ne situe pas en zone humide. Le projet ne présentera pas d'impact sur une zone sensible, classée ou inscrite au titre d'une protection particulière. Le projet répond à un besoin des agriculteurs et permettra de répondre à une attente du secteur. Les aspects environnementaux ont été pris en compte dans le cadre du projet. Le projet fera l'objet d'un enregistrement ICPE, intégrant la loi sur l'eau, permettant de positionner le site au regard de la réglementation. A l'appui de ces éléments et au regard des enjeux liés au terrain d'implantation du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Expertise environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à REIMS

le, 23 octobre 2019

Signature



